

**Comité syndical de l'EPAGE  
Sequana du mercredi 16  
décembre 2020  
CHATILLON-SUR-SEINE**

**Présents (délégués GEMAPI) :** Messieurs-dames Ferdinand DESGROISILLES, Francis LABREUCHE, Sylvain LACOMBE, Séverine CHUPIN-BERTRAND, Gérard EME, Jean-Marc PERTUISOT, Jérôme SERGENT, Cédric GHEERAERT, Michaël CAPLET, Thierry NAUDINOT, Valérie BOUCHARD, Christian DRUETTE, Jean-Pierre CLERC, Emmanuel DE WAELE, Alain SALLOIGNON, Didier BREDIN, Pascal VION, Daniel SIREDEY, Olivier VAN HECKE, Stéphane BRULEY, Edwige RAILLARD, François MOYOT, Michel CHAUVE, Laurence TERRILLON, Thierry AUBRY, Michel PITOIS, Jean-Alain PRASSL, Eric TILQUIN, Hélène ONGARO, Bruno JACILOT, Franck PAQUET, Roger PETITJEAN, François RIARD, Jean-Pierre VERDIN, Christophe GERARD, Thierry GRANDCHAMPS, Sébastien PETITJEAN, Olivier JAILLET, Pierre LECOEUR, Michel VUILLERMET, Vincent CHAUVOT, Jean-Michel GUIRADO, Gérard SILVESTRE, Florence BOUCHARD, Jean-Louis TROISGROS, Emeric ROGER, Christophe VERDOT, Chrislaine GUELDREY, Gilles PETIT, Bertrand BARRE, Philippe TRINQUETTE.

**Présents (délégués Animation) :** Messieurs-dames Ferdinand DESGROISILLES, Francis LABREUCHE, Sylvain LACOMBE, Séverine CHUPIN-BERTRAND, Gérard EME, Cédric GHEERAERT, Michaël CAPLET, Thierry NAUDINOT, Valérie BOUCHARD, Jean-Pierre CLERC, Emmanuel DE WAELE, Alain SALLOIGNON, Didier BREDIN, Daniel SIREDEY, Lydie MARTIN, François MOYOT, Joëlle PAYOT, Christian DEMOINGEOT, Michel CHAUVE, Laurence TERRILLON, Thierry AUBRY, Jean-Michel ANTONI, Eric TILQUIN, Hélène ONGARO, Franck PAQUET, Eric RAMOUSSE, Dominique BAYEN, Jean-Pierre VERDIN, Guillaume BEUGNOT, Christophe GERARD, François POUHIN, Jean-Pierre SCHAEFFER, Pierre LECOEUR, Marc STIVALET, Michel VUILLERMET, Vincent CHAUVOT, Jean-Michel GUIRADO, Gérard SILVESTRE, Florence BOUCHARD, Baptiste BONGARD, Jean-Louis TROISGROS, Philippe VINCENT, Christophe VERDOT, Christian FERON, Bertrand BARRE, Philippe TRINQUETTE.

**Soit 46 membres présents pour la compétence GEMAPI et 52 membres présents pour la compétence animation.**

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du comité syndical et leur propose de valider le compte-rendu du précédent comité syndical. Celui-ci est approuvé sans objection.

Il présente ensuite l'ordre du jour :

- Approbation du règlement intérieur de l'EPAGE Sequana,
- Composition du Bureau,
- Composition de la commission d'appel d'offres,
- Financement des postes d'animation pour l'année 2021,
- Financement des postes techniques pour l'année 2021,
- Signature de la convention annuelle pour la CAAPRE,
- Financement annuel de la CAAPRE,
- Désignation du représentant pour le GIP Territoires Numériques,
- Travaux d'aménagement du ruisseau de Cosne à Quemigny-sur-Seine,

- Travaux de restauration hydromorphologique du ruisseau du Grand Fossé à Poinçon-les-Larrey.
- Questions diverses.

#### ❖ **Approbation du règlement intérieur de l'EPAGE Sequana**

Le Président présente le règlement intérieur de l'EPAGE Sequana aux membres du comité syndical et précise les deux modifications qui y ont été apportées :

- Le changement de nom du syndicat suite à sa labellisation « EPAGE » en 2018,
- La composition du Bureau, qui peut désormais comprendre 10 à 18 membres.

Après discussion, le comité syndical adopte le règlement intérieur.

Vote : pour à l'unanimité.

#### ❖ **Composition du Bureau de l'EPAGE Sequana**

Le Bureau est soumis aux règles de fonctionnement fixées par les dispositions légales et réglementaires en vigueur suivant les dispositions de l'article L. 5211-2 du CGCT, ainsi que par les statuts et le règlement intérieur.

Il est constitué :

- Du Président,
- Des 2 Vice-Présidents,
- De 10 à 18 membres.

Chaque sous-bassin versant doit être représenté par au moins un Vice-Président ou le Président en application de l'article 8 des statuts. Un équilibre entre les sous-bassins versants doit être recherché lors de la désignation des membres du Bureau pour une meilleure représentativité du territoire.

Le Bureau est un organe de réflexion stratégique. Il a pour objet d'examiner toute question intéressant le Syndicat et notamment les points qui seront abordés par le comité syndical.

Les délégués suivants proposent leur candidature pour intégrer le Bureau :

Thierry NAUDINOT	Victor LENOBLE
Vincent CHAUVOT	Pierre LECOEUR
Daniel SIREDEY	Didier BREDIN
Eric TRIBOULET	Christian MATHIS
Bernard SOUPAULT	Marc STIVALET
Christophe FOUILLAND	Jacques LAZZAROTTI
Séverine CHUPIN-BERTRAND	Michel CHAUVE
Philippe TRINQUESSE	Sylvain LACOMBE
Philippe TRIAUX	Gérard EME

Après un vote à main levée (le comité syndical n'ayant pas souhaité voter à bulletin secret), tous les candidats sont nommés membres du bureau.

Vote : pour à l'unanimité.

### ❖ **Composition de la commission d'appel d'offres**

La commission d'appel d'offres des collectivités territoriales est une commission composée de membres à voix délibérative qui sont issus de l'assemblée délibérante. Elle a les rôles suivants :

- elle examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres,
- elle élimine les offres non conformes à l'objet du marché,
- elle qui choisit l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché,
- elle a le pouvoir de déclarer l'appel d'offres infructueux.
- elle doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable des marchés.

L'EPAGE Sequana comportant une agglomération de plus de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres est composée de 5 titulaires et de 5 suppléants. Le Président est membre de droit de la commission d'appel d'offre et en est le Président.

Les délégués suivants ont proposé leur candidature pour intégrer la commission d'appel d'offres :

Titulaires	Suppléants
Thierry NAUDINOT	Séverine CHUPIN-BERTRAND
Pierre LECOEUR	Vincent CHAUVOT
Daniel SIREDEY	Olivier GUILLEMAN
Thierry AUBRY	Emeric ROGER
Dominique BAYEN	Gérard EME

Après un vote à main levée (le comité syndical n'ayant pas souhaité voter à bulletin secret), tous les candidats sont nommés membres de la commission d'appel d'offres.

Vote : pour à l'unanimité.

### ❖ **Convention d'aide financière : cellule d'animation 2021**

Le Président explique aux délégués présents la nécessité de solliciter l'aide des financeurs sur les postes d'animation thématique du Contrat Territorial Eau et Climat pour les années à venir.

Une convention sera établie pour l'année 2021 avec la Région Bourgogne Franche Comté et d'autres financeurs potentiels.

Le comité syndical décide de solliciter une aide pour le financement des postes concernés auprès des organismes cités ci-dessus et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Vote : Pour à l'unanimité.

### ❖ **Convention d'aide financière : cellule technique 2021**

Le Président explique aux délégués présents la nécessité de solliciter l'aide des financeurs sur les postes de techniciens et ingénieurs rivières pour les années à venir.

Une convention sera établie pour l'année 2021 avec la Région Bourgogne Franche Comté et d'autres financeurs potentiels,

Le comité syndical décide de solliciter une aide pour le financement du budget prévisionnel de fonctionnement et d'investissement auprès des organismes cités ci-dessus et autorise le Président à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Vote : Pour à l'unanimité.

#### ❖ **Convention CAAPRE**

Le contrat d'animation de la Cellule d'Animation Agricole pour la Protection de la Ressource en Eau en Côte d'Or sur le bassin Seine-Normandie a pour objet la préservation et l'amélioration de la ressource en eau et des milieux naturels (aquatiques et humides).

Il est porté par la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, le SIAEPA de Semur-en-Auxois, l'EPAGE Sequana et l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Pour mettre en œuvre ce contrat, il convient de signer une convention annuelle avec la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or.

Après discussion, le Comité Syndical autorise le Président à signer la convention pour l'année 2021 et à exécuter toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de celles-ci.

Vote : Pour à l'unanimité.

#### ❖ **Financement CAAPRE**

Le Président rappelle la démarche engagée depuis 2010 avec la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Région Bourgogne Franche Comté et le Syndicat Intercommunal d'adduction en Eau potable et d'Assainissement de Semur-en-Auxois concernant la mise en place d'une cellule d'animation agricole pour la protection de la ressource en eau Auxois-Châtillonnais.

La Chambre d'Agriculture anime des actions de préservation des captages prioritaires des territoires de l'Auxois et du Châtillonnais.

La participation de l'EPAGE Sequana à la cellule d'animation agricole pour l'année 2021 est estimée à 3 000€.

Les crédits correspondant à cette action seront inscrits au budget.

Après discussion, le Comité Syndical autorise le Président à signer les actes correspondant à l'animation agricole Châtillonnais-Auxois et tous les documents utiles, afin de mener cette action dans les meilleures conditions.

Vote : Pour à l'unanimité.

#### ❖ **Désignation du représentant pour le GIP Territoires Numériques**

L'EPAGE Sequana adhère au GIP Territoires Numériques depuis le 1er avril 2019. A ce titre, il doit élire un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le représenter au sein du GIP.

Suite aux élections des nouveaux président et vice-présidents de l'EPAGE Sequana en septembre dernier, il convient de nommer de nouveaux délégués.

Il est proposé au comité syndical de désigner Monsieur Thierry AUBRY, en tant que représentant pour siéger au sein de l'assemblée générale du GIP, et Monsieur Philippe VINCENT, en tant que membre suppléant.

Vote : Pour à l'unanimité.

#### ❖ Travaux d'aménagement du ruisseau de Cosne à Quemigny-sur-Seine

Le bassin versant du Ruisseau de Cosne, situé sur la commune de Quemigny-sur-Seine en Côte d'Or, connaît depuis plusieurs années des modifications importantes (remembrement du parcellaire agricole, destruction de haies, simplification du sol, ...) favorisant les phénomènes d'érosion des terres agricoles et le ruissellement des eaux sur ce bassin versant à forte pente.

Le ruisseau qui le traverse, communément appelé Ruisseau de Cosne, et classé cours d'eau selon la réglementation, est busé sur la moitié de son linéaire avec des ouvrages hydrauliques sous-dimensionnés.

La dernière crue du 11 mars 2018 a provoqué l'incision du lit et de fortes inondations occasionnant d'importants dégâts de biens collectifs et privés. Depuis, une réflexion globale a été menée sur le bassin versant et une étude portant spécifiquement sur le Ruisseau de Cosne a été réalisée avec la volonté de concilier la restauration du milieu aquatique et la lutte contre les risques inondations. Un projet d'aménagement et de découverte du ruisseau a ainsi vu le jour. Ce projet relève des compétences de plusieurs collectivités : l'EPAGE Sequana, la commune de Quemigny-sur-Seine et le Département de Côte d'Or.

Dans un souci de cohérence, il est proposé que l'EPAGE Sequana soit maître d'ouvrage de la totalité des opérations. Cette coopération entre les structures doit être actée par conventions précisant les responsabilités et participations financières de chacune des parties (remboursement des restes à charge).

A ce stade du projet, les travaux sont estimés à 504 655 € HT et pourraient faire l'objet d'une aide à hauteur de 80 % du montant TTC.

*M. Pierre LECOEUR précise que 110 000 € de travaux ont déjà été réalisés sur les voiries suite à l'épisode du 11 mars 2018.*

*Mme CHUPIN-BERTRAND demande quels sont les travaux inscrits dans le projet.*

*Réponse : les travaux consisteront en la découverte du ruisseau de Cosne qui passe dans le village, puis le redimensionnement de la buse qui passe sous la route départementale.*

*M. Pierre LECOEUR explique que des travaux ont été réalisés en 2018 pour limiter les ruissellements en amont. 90 hectares ont été remis en herbe et 1,4 km de haies ont été plantés.*

*M. Daniel SIREDEY souhaite connaître le rôle de l'EPAGE dans ce projet.*

*Réponse : l'EPAGE Sequana sera le maître d'ouvrage.*

Le Comité Syndical, après avoir délibéré :

- Valide l'exécution du projet portant sur l'aménagement et la découverte du Ruisseau de Cosne par l'EPAGE Sequana ;
- Autorise le Président à signer les conventions nécessaires à la mise en œuvre des opérations avec la commune de Quemigny-sur-Seine et le Département de Côte d'Or, ainsi que toute autre pièce relative à ce dossier tels que les contrats de coopération ;
- Autorise le Président à demander les financements nécessaires auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de la Région Bourgogne Franche Comté, du Conseil Départemental de Côte d'Or et tout autre financeur potentiel ;

- Inscrit les montants nécessaires dans sa programmation budgétaire.

Vote : Pour à l'unanimité.

#### ❖ Travaux de restauration hydromorphologique du ruisseau du Grand Fossé à Poinçon-les-Larrey

Par le passé, le ruisseau du Grand Fossé a subi des modifications anthropiques comme le recalibrage et le curage. La surlargeur du lit mineur entraîne un colmatage, le développement des hélophytes et la banalisation des habitats aquatiques.

Afin de restaurer l'hydromorphologie, les habitats aquatiques et favoriser les capacités auto-épuratrices du cours d'eau sans augmenter le risque d'inondation, l'EPAGE Sequana propose sur la parcelle communale « chemin rural de Mey aux Arpents » : le reprofilage des berges en rive droite ainsi que la création de risbermes végétalisées au moyen de fascines d'hélophytes sur 50ml. Cette intervention ferait suite aux travaux de rétablissement de la petite continuité du passage busé amont effectués en 2020.

Le montant des travaux est estimé à 11 000 € TTC. Cette action hors-CTEC pourra faire l'objet de subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, de la Région Bourgogne Franche Comté et du Conseil Départemental de Côte d'Or à hauteur de 80 %.

*M. Christophe GERARD prend la parole pour exprimer son mécontentement vis-à-vis des travaux réalisés cette année à Poinçon-les-Larrey (remplacement d'une buse par un dalot). Pour lui, ces travaux étaient inutiles, le Grand Fossé étant asséché une grande partie de l'année.*

*Mme Natacha FONTAINE, technicienne de rivière à l'EPAGE, explique que ces travaux ont bien permis le rétablissement de la continuité écologique. La chute d'eau créée en amont et en aval a été enlevée au moyen d'autres techniques que celles prévues initialement : seuil en enrochement et recharge granulométrique amont et aval du pont pour gommer la chute et stopper l'incision. Il n'y a donc pas eu de remplacement de buse. Plusieurs visites de terrain ont été effectuées et les comptes-rendus peuvent vous être transmis à nouveau si vous le souhaitez. Le Grand Fossé est considéré comme un cours d'eau et non comme un fossé.*

*M. Philippe VINCENT précise que ces travaux ont fait l'objet d'études préalables et que l'EPAGE se doit de respecter la réglementation relative à la continuité écologique.*

Il est proposé au comité syndical de :

- Valider le projet de travaux,
- Autoriser le Président à lancer, le cas échéant, les demandes de financement auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et de tout autre financeur potentiel,
- Autoriser le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

Vote : 1 voix contre, 5 abstentions, 40 voix pour.

#### ❖ Questions diverses

- Le Président informe le comité syndical du départ de la directrice de l'EPAGE, Audrey CECCALDI, a démissionné de son poste et quitté la structure le 6 décembre dernier. Une procédure de recrutement est actuellement en cours pour la remplacer.
- Une discussion avec les financeurs autour du Contrat de Territoire Eau et Climat aura lieu le 28 janvier 2021. Une réunion de bureau sera donc organisée en début d'année afin de présenter les actions qui pourraient être modifiées ou supprimées. Suite à cela, des commissions vallées seront organisées.

- Un questionnaire permettant de faire remonter les attentes de chaque structure adhérente vis-à-vis de l'EPAGE Sequana sera prochainement transmis.
- M. Thierry NAUDINOT, ancien Président de l'EPAGE, prend la parole et explique qu'il n'a pas souhaité se représenter lors des dernières élections afin de laisser la place à un nouvel élu après 20 ans passé à la tête de syndicats de rivières. Il précise que le territoire de l'EPAGE Sequana se situe en tête de bassin versant, un secteur très important. De plus, l'EPAGE est reconnu dorénavant par de nombreux organismes. Il regroupe 126 communes dont des communes de l'Yonne et de la Haute-Marne, et il s'étend des sources de la Seine jusqu'à la limite avec le département de l'Aube. Il termine en insistant sur l'importance de la présence des délégués lors des comités syndicaux.

M. Philippe VINCENT conclut en affirmant que l'eau est un dossier d'avenir important et qu'il est donc primordial que l'ensemble des délégués s'investissent en participant aux comités. Il remercie l'ensemble des participants pour leur présence et clôture la réunion.